

# Affaires de la Société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **75 (1924)**

Heft 9

PDF erstellt am: **18.05.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

où la majorité des Conseils communaux se prononceraient en faveur de cette mesure — et seulement si elles trouvent preneurs.

Pendant un certain nombre d'années au moins, le système des permis de chasse devra subsister à côté des chasses affermées. Ce dernier système ne sera sans doute pas admis d'emblée dans toutes les communes. Il ne sera peut-être pas même applicable dans certaines communes à territoire restreint, mal délimité ou peu propice à la multiplication du gibier.

Il est évident, enfin, que le but qu'on se propose : augmentation du gibier et augmentation du revenu de la chasse, ne pourra être atteint que dans un certain nombre d'années. Le prix des premiers affermages risque d'être une déception pour plusieurs. Ce n'est qu'à la seconde ou troisième échéance qu'on pourra juger si les résultats obtenus correspondent aux espérances !

Vouloir pronostiquer quelles seront les recettes probables de l'Etat et des communes ensuite de l'affermage de la chasse, est chose bien difficile.

Le tableau ci-dessous n'a d'autre but que de montrer l'importance de la question et l'écart existant entre le rendement actuel des permis de chasse et le rendement possible de l'affermage.

Année	Surface affermée ha	Prix de location p. ha	Produit total fr.	Nombre de permis délivrés	Produit des permis délivrés fr.	Communes 75 % de l'affermage	ETAT			
							25 % de l'affermage	Permis de chasse	Port d'arme à 5 francs	TOTAL des recettes
1924	—	—	—	1200	75,000	—	—	75,000	—	75,000
1 <sup>re</sup> phase	80,300	0. 50	40,150	900	56,250	30,113	10,037	56,250	1500	67,787
2 <sup>e</sup> „	160,600	1. —	160,600	600	37 500	120,450	40,150	37,500	3000	80,650
3 <sup>e</sup> „	240,900	1. 50	360,900	300	18,750	270,678	90,222	18,750	4500	113,472
4 <sup>e</sup> „	321,200	2. —	642,400	—	—	481,800	160,600	—	6000	166,600

*E. Muret.*

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

### Extrait des comptes 1923/24 et des budgets pour 1924/25 de la Société forestière suisse.

#### A. Société forestière.

Budget 1923/24 Fr.	Comptes 1923/24 Fr.		Budget 1924/25 Fr.
		<i>I. Recettes.</i>	
5.000, —	4.890, —	1. Cotisations (y compris celles des nouveaux sociétaires) . . .	4.000, —
		A reporter	4.000, —

Budget 1923/24 Fr.	Comptes 1923/24 Fr.		Report Fr.	Budget 1924/25 Fr.
				4000. —
		2. Subventions:		
6.000, —	6.000, —	a) de la Confédération	6.000, —	
200, —	200, —	b) de la Société vau-		
		doise des forestiers	200, —*	
300, —	300, —	c) du canton du Valais	300, —*	6.500, —
		3. Périodiques:		
		Produit des abonnements		
5.800, —	6.099, 09	de la <i>Zeitschrift</i>	5 800, —	
3.200, —	3.191, 10	du Journal forest.	3.000, —	
800, —	648, 30	des insertions . . .	600, —	
200, —	206, —	divers . . . . .	200, —	9.600, —
	10.144, 49			
100, —	217, 30	4. Compte de chèques et compte-		
		courant . . . . .		200, —
		5. Divers:		
200, —	285, —	Provision sur assurances . .		200, —
200, —	—, —	Divers . . . . .		100, —
<u>22.000, —</u>	<u>22.036, 79</u>	Total des recettes		<u>20.600, —</u>
		<i>II. Dépenses.</i>		
500, —	208, 50	1. Administration et imprimés .		400, —
1.400, —	991, 45	2. Comité permanent et commissions		1.400, —
		3. Coût des périodiques:		
10.500, —	11.226, 20	a) Edition allemande	11.500, —	
7.500, —	7.031, 15	b) Edition française .	8.000, —	
1.000, —	551, 40	c) Frais communs .	600, —	
	18.808, 75			20.100, —
—, —	—, —	4. Travaux mis au concours . .		—, —
		5. Divers:		
2.000, —	—, —	Impression des conférences		
		forestières . . . . .		—, —
300, —	213, 60	Imprévu et exposition agricole		
		à Berne . . . . .		700, —
<u>23.200, —</u>	<u>20.222, 30</u>	Total des dépenses		<u>22.600, —</u>
—, —	1 814, 49	Excédent des recettes		
1.200, —	—, —	Excédent des dépenses		2.000, —

\* Pour la publication du *Journal forestier suisse*.

Budget 1923/24 Fr.	Comptes 1923/24 Fr.	Budget 1924/25 Fr.
<i>III. Bilan.</i>		
Situation au 1 <sup>er</sup> juillet 1923 . . . . .		5.570, 50
Excédent de recettes pour l'exercice 1923/24 . . . . .		1 814, 49
		<u>7.384, 99</u>
Situation au 1 <sup>er</sup> juillet 1924		
Dont: 7.248,94 fr. en compte-courant à la Banque cantonale de St-Gall.		
136,05 „ au compte de chèques IX/3467, à St-Gall.		
<u>7.384,99 fr., comme ci-dessus.</u>		

**B. Compte de la publication „La Suisse forestière“.**

*I. Recettes.*

1<sup>re</sup> édition:

50, —	48, —	Vente en librairie . . . . .	—, —
250, —	224, 60	Intérêts . . . . .	100, —
<u>300, —</u>	<u>272, 60</u>	Total des recettes	<u>100, —</u>

2<sup>e</sup> édition:

Vente à l'Inspection fédérale des forêts de 1000 exemplaires de l'édition allemande, à 8 fr. . . . .	8.000, —
Subvention de „l'Association pour l'économie forestière“ en faveur de la 2 <sup>e</sup> édition . . . . .	2.000, —
Total des recettes pour 1924/25	<u>10.000, —</u>

*II. Dépenses.*

1<sup>re</sup> édition:

1, 10	—, 60	Prime pour l'assurance mobilière	—, —
48, 90	—, —	Divers . . . . .	—, —
<u>50, —</u>	<u>—, 60</u>	Total des dépenses	<u>—, —</u>
<u>250, —</u>	<u>272, —</u>	Excédent des recettes	<u>—, —</u>

2<sup>e</sup> édition:

Frais d'impression, etc., de la 2 <sup>e</sup> édition, à compte . . . . .	15.000, —
Excédent des dépenses	<u>4.900, —</u>

*III. Bilan.*

Solde en juillet 1923 . . . . .	6.630, —
Excédent des recettes de l'exercice 1923/24 . . . . .	272, —
Solde en juillet 1924	<u>6.902, —</u>

en dépôt (livret de la caisse d'épargne N° 139), à la Banque cantonale de St-Gall.

Budget 1923/24 Fr.	Comptes 1923/24 Fr.		Budget 1924/25 Fr.
--------------------------	---------------------------	--	--------------------------

**C. Fonds pour voyages d'étude de la Société forestière suisse.**

*I. Recettes.*

600, —	573, 40	Intérêts des capitaux et du compte-courant . . . . .	600, —
--------	---------	--	--------

*II. Dépenses.*

600, —	250, —	Pour subsides . . . . .	600, —
<u>—, —</u>	<u>323, 40</u>	Excédent des recettes .	<u>—, —</u>

*III. Bilan.*

Solde au 1 <sup>er</sup> juillet 1923 . . . . .	11.082, 85
Excédent des recettes de l'exercice 1923/24 . . . . .	323, 40
Etat au 1 <sup>er</sup> juillet 1924	<u>11.406, 25</u>

dont 10.500, — fr. en titres déposés à la Banque cantonale de St-Gall et 906, 25 fr. à la Banque cantonale de St-Gall (livret de la caisse d'épargne N° 140).

*Liste des titres.*

1.000, — fr.	emprunt au 6 0/0 des usines électriques de Fribourg, de 1921, N° 07.485; rembours au 30 juin 1931.
2.000, — „	emprunt au 5 1/2 0/0 du canton de Neuchâtel, de 1921; N°s 2052—2054; rembours au 1 <sup>er</sup> février 1932.
1.000, — „	bons de caisse au 4 1/2 0/0 de la Confédération, de 1923, V <sup>e</sup> série, N° 99.901; rembours le 5 septembre 1928.
5.000, — „	emprunt au 5 1/2 0/0 de la Confédération, de 1922, lettre D. N° 170 988; rembours le 1 <sup>er</sup> septembre 1930.
1.000, — „	emprunt au 4 3/4 0/0 de la banque hypothécaire de Bâle-Campagne; série C, N° 1292; remboursable dès le 1 <sup>er</sup> novembre 1927.
500, — „	obligation au 5 1/4 0/0 de la Banque cantonale de St-Gall; série II, N° 567, remboursable à 6 mois, dès le 1 <sup>er</sup> janvier 1925.
<u>10.500, — fr.</u>	

*St-Gall*, juillet 1924.

Société forestière suisse:

Le caissier: *Graf*, inspecteur forestier cantonal.